

Municipalité de Saint-Jude

Grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				111-ZP	112-ZP	113-ZR	114-ZR	115-ZR
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●			
		classe A-2 unifamiliale jumelée			●			
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		●	●			
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée						
		classe C-1 multifamiliale isolée		● [1]				
		classe D - habitation communautaire						
		classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7	●	●			
	classe F - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 récréation ext. intensive	art. 15.4					
		classe B-6 récréation ext. extensive						
		classe B-7 observation nature						
		classe B-8 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
classe C-2 gîte touristique			●					
classe C-3 restauration								
classe C-4 cantines								
classe D-1 essence, station-service		art. 10.5.5						
classe D-2 ateliers d'entretien		art. 10.5.5						
classe D-3 vente de véhicules		art. 10.5.5						
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 17.2						
	classe B	art. 17.2						
	classe C extraction	art. 15.5						
	classe D récupération, recyclage	art. 17.2						
PUBLIC ET	classe A-1 services gouvernementaux							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires							
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs		●	●	● [2]	● [2]	● [2]	
	classe C équip. publics	art. 7.5.2						
classe D infras. publiques		●	●	● [3]	● [3]	● [3]		
AGRICOLE	classe A agriculture	art. 7.4						
	classe B élevage	art. 18.2						
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques	art. 18.3						
Notes particulières:								
[1] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de 4 logements								
[2] usage spécifiquement autorisés: Parc, espace vert, piste cyclable, jardin communautaire, terrain de jeux, golf, pépinière, culture. Aucun bâtiment principal n'y est autorisé.								
[3] limité aux lignes de transport de l'énergie								

Municipalité de Saint-Jude

Grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			111-ZP	112-ZP	113-ZR	114-ZR	115-ZR	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.3	7	7			
		marge de recul avant max (m)		—	—			
		marge de recul latérale min. (m)		2 [b]	2			
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4 [b]	4			
		marge de recul arrière min. (m)		[a]	[a]			
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2			
		hauteur minimale (m)		—	—			
		hauteur maximale (m)		8.5	—			
		façade minimale (m)		7	7			
		profondeur minimale (m)		6	6			
		superficie min. de plancher habitable (m ca)		—	—			
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		25	25			
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10			
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales		●				
		zones à risque d'inondation						
		zones à risque de mouvement de terrain				●	●	●
		zones de réserve				●	●	●
PAE					●	●	●	
DIVERS	AMENDEMENT	reg. 434-22-2017, en vigueur 25 janv 2018	X	X	X	X	X	
	Notes particulières: [a] la marge de recul arrière doit être égale à au moins 25 % de la profondeur moyenne du terrain [b] dans le cas d'une habitation multifamiliale, la marge de recul latérale minimale est portée à 3 mètres et la somme des marges de recul latérales minimale est portée à 6 mètres.							

Municipalité de Saint-Jude

Grille des usages principaux et des normes

-

-

Municipalité de Saint-Jude

Grille des usages principaux et des normes